

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version 2.0 Date de révision: 03/27/2020 Numéro de la FDS: 600000000061 Date de dernière parution: 04/03/2019
Date de la première parution: 04/03/2019

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom commercial : TBPA-50-AL1
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : United Initiators, Inc.

Adresse : 555 Garden Street
Elyria OH 44035 USA

Unit 3 – 363 Broadway, Suite 324
Winnipeg, MB R3C 3N9 CANADA

Téléphone : +1-440-323-3112

Fac-similé : +1-440-323-2659

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC États-Unis (24h): +1-800-424-9300
CHEMTREC MONDE (24h): +1-703-527-3887
CANUTEC (24h): 1-613-966-6666

En cas d'incident au transport : TERRAPURE Service d'intervention d'urgence (24h):
1-800-567-7455

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : cs-initiators.nafta@united-in.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Initiateurs de polymérisation

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 3

Peroxydes organiques : Type C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version 2.0 Date de révision: 03/27/2020 Numéro de la FDS: 600000000061 Date de dernière parution: 04/03/2019
Date de la première parution: 04/03/2019

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 3
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Sensibilisation de la peau : Catégorie 1
Risque d'aspiration : Catégorie 1
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 2
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.
P243 Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04/03/2019
2.0	03/27/2020	600000000061	Date de la première parution: 04/03/2019

sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P311 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 Ne PAS faire vomir.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour éteindre l'incendie.

P391 Recueillir le produit répandu.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P410 Protéger du rayonnement solaire.

P411 Stocker à une température ne dépassant pas 104 °F/ 40 °C.

P420 Stocker séparément.

Élimination:

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Peroxyde organique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version 2.0 Date de révision: 03/27/2020 Numéro de la FDS: 600000000061 Date de dernière parution: 04/03/2019
Date de la première parution: 04/03/2019

Mélange liquide

Composants

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
peracétate de tert-butyle	107-71-1	>= 45 - < 50
Contains one or both isoparaffinic hydrocarbons (Naphtha hydrotreated heavy CAS 64742-48-9, Alkanes, C10-13-iso CAS 68551-19-9)	64742-48-9 68551-19-9	>= 45 - < 50

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
Ne pas pratiquer la respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Appeler immédiatement un médecin.
Si la personne respire, l'amener à l'air frais.
Contacter un centre de contrôle anti-poison.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Appeler immédiatement un médecin.
Contacter un centre de contrôle anti-poison.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version 2.0 Date de révision: 03/27/2020 Numéro de la FDS: 600000000061 Date de dernière parution: 04/03/2019
Date de la première parution: 04/03/2019

- Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxique par inhalation.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accelérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent auto-enflammer. La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ce produit ne flottera pas sur l'eau et peut être rallumé sur la surface de l'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04/03/2019
2.0	03/27/2020	600000000061	Date de la première parution: 04/03/2019

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'allumage.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.
Nettoyer immédiatement les déversements.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.
Absorber avec un absorbant inerte.
Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions.
Tenir à l'écart des matières combustibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version 2.0 Date de révision: 03/27/2020 Numéro de la FDS: 600000000061 Date de dernière parution: 04/03/2019
Date de la première parution: 04/03/2019

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas avaler.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation d'aérosols.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Éviter le confinement.
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Se laver à fond après manipulation.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Protéger de toute contamination.
- Conditions de stockage sûres : Eviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de désagrégation!
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Garder dans le contenant original.
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.
- Température d'entreposage recommandée : -10 - 40 °C
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition dans les conditions normales d'entreposage.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admis-	Base

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version 2.0 Date de révision: 03/27/2020 Numéro de la FDS: 600000000061 Date de dernière parution: 04/03/2019
Date de la première parution: 04/03/2019

			sible	
Contains one or both isoparaf- finic hydrocarbons (Naphtha hydrotreated heavy CAS 64742-48-9, Alkanes, C10-13- iso CAS 68551-19-9)	64742-48-9	LMPT	525 mg/m3	CA ON OEL

Mesures d'ordre technique : Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Filtre ABEK

Protection des mains

Matériau : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : 480 min

Épaisseur du gant : 0.4 mm

Matériau : butylcaoutchouc

Délai de rupture : 10 min

Épaisseur du gant : 0.5 mm

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.
S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel local d'exposition.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version 2.0 Date de révision: 03/27/2020 Numéro de la FDS: 600000000061 Date de dernière parution: 04/03/2019
Date de la première parution: 04/03/2019

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : piquante

pH : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : < -20 °C

Point/intervalle d'ébullition : Sans objet Décomposition

Point d'éclair : 33 °C
Méthode: vase clos

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Auto-allumage : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme un auto-chauffant. La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme pyrophore.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 6.2 %(V)
Solvant

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 0.9 %(V)

Pression de vapeur : 0.02 hPa (25 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : env. 0.84 g/cm³ (20 °C)

Solubilité
Solubilité dans l'eau : négligeable

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.6 (25 °C)

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) : 70 °C
Méthode: Test H.4-NU
SADT-Self Accelerating Decomposition Temperature. Lowest

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04/03/2019
2.0	03/27/2020	600000000061	Date de la première parution: 04/03/2019

temperature at which the tested package size will undergo a self-accelerating decomposition reaction.

Viscosité
Viscosité, dynamique : 1 mPa.s (20 °C)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
Peroxyde organique

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses : Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Protéger de toute contamination.
Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.
Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter le confinement.

Produits incompatibles : Accélérateur, acides et bases puissants, (sels de) métal lourd, réducteur

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiqu

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxique par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 3,195 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 9.2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle): 6,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version 2.0 Date de révision: 03/27/2020 Numéro de la FDS: 600000000061 Date de dernière parution: 04/03/2019
Date de la première parution: 04/03/2019

Composants:

peracétate de tert-butyle:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1,597 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Remarques: La valeur est calculée.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 4.6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Remarques: Calcul
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle): 3,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Remarques: La valeur est calculée.

Contains one or both isoparaffinic hydrocarbons (Naphtha hydrotreated heavy CAS 64742-48-9, Alkanes, C10-13-iso CAS 68551-19-9):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5000 ppm
Durée d'exposition: 8 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Remarques: Données insuffisantes pour la classification
Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

- Résultat : Pas d'irritation de la peau
- Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

peracétate de tert-butyle:

- Espèce : Lapin
- Résultat : Pas d'irritation de la peau

Contains one or both isoparaffinic hydrocarbons (Naphtha hydrotreated heavy CAS 64742-48-9, Alkanes, C10-13-iso CAS 68551-19-9):

- Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version 2.0 Date de révision: 03/27/2020 Numéro de la FDS: 600000000061 Date de dernière parution: 04/03/2019
Date de la première parution: 04/03/2019

çures de la peau.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

peracétate de tert-butyle:

Résultat : Irritation des yeux

Contains one or both isoparaffinic hydrocarbons (Naphtha hydrotreated heavy CAS 64742-48-9, Alkanes, C10-13-iso CAS 68551-19-9):

Remarques : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Type d'essai : Essai de maximisation
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

peracétate de tert-butyle:

Type d'essai : Essai de maximisation
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contains one or both isoparaffinic hydrocarbons (Naphtha hydrotreated heavy CAS 64742-48-9, Alkanes, C10-13-iso CAS 68551-19-9):

Remarques : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénéicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Résultat: Mutagène

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version 2.0 Date de révision: 03/27/2020 Numéro de la FDS: 600000000061 Date de dernière parution: 04/03/2019
Date de la première parution: 04/03/2019

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
fère, in vitro
Résultat: négatif

: Type d'essai: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

Composants:

peracétate de tert-butyle:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Résultat: Mutagène

: Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
fère, in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

Contains one or both isoparaffinic hydrocarbons (Naphtha hydrotreated heavy CAS 64742-48-9, Alkanes, C10-13-iso CAS 68551-19-9):

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Classifié selon le contenu en benzène < 0,1 % (Réglementation (CE) 1272/2008, Annexe VI, Partie 3, Note P)

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Contains one or both isoparaffinic hydrocarbons (Naphtha hydrotreated heavy CAS 64742-48-9, Alkanes, C10-13-iso CAS 68551-19-9):

Cancérogénicité - Évaluation : Classifié selon le contenu en benzène < 0,1 % (Réglementation (CE) 1272/2008, Annexe VI, Partie 3, Note P)

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Contains one or both isoparaffinic hydrocarbons (Naphtha hydrotreated heavy CAS 64742-48-9, Alkanes, C10-13-iso CAS 68551-19-9):

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Térogénicité: NOAEL: 1,000
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version 2.0 Date de révision: 03/27/2020 Numéro de la FDS: 600000000061 Date de dernière parution: 04/03/2019
Date de la première parution: 04/03/2019

lares

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

peracétate de tert-butyle:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 50 mg/kg
Voie d'application : par voie orale (gavage)
Méthode : Directives du test 422 de l'OECD
Remarques : La valeur est calculée.

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 280 mg/kg
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère d'essai : vapeur
Durée d'exposition : 28
Méthode : Directives du test 412 de l'OECD
Remarques : La valeur est calculée.

Contains one or both isoparaffinic hydrocarbons (Naphtha hydrotreated heavy CAS 64742-48-9, Alkanes, C10-13-iso CAS 68551-19-9):

Espèce : Rat
NOAEL : 1000 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 4 wk
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Contains one or both isoparaffinic hydrocarbons (Naphtha hydrotreated heavy CAS 64742-48-9, Alkanes, C10-13-iso CAS 68551-19-9):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

Contains one or both isoparaffinic hydrocarbons (Naphtha hydrotreated heavy CAS 64742-48-9, Alkanes, C10-13-iso CAS 68551-19-9):

Contact avec la peau : Remarques: Le contact prolongé avec la peau peut enlever la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version 2.0 Date de révision: 03/27/2020 Numéro de la FDS: 600000000061 Date de dernière parution: 04/03/2019
Date de la première parution: 04/03/2019

graisse de la peau et provoquer une dermatose.

Autres informations

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

peracétate de tert-butyle:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 39.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.31 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 6.4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 2.6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE50: 407.1 mg/l
Type d'essai: Inhibition de la respiration de boues activées
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Contains one or both isoparaffinic hydrocarbons (Naphtha hydrotreated heavy CAS 64742-48-9, Alkanes, C10-13-iso CAS 68551-19-9):

- Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version 2.0 Date de révision: 03/27/2020 Numéro de la FDS: 600000000061 Date de dernière parution: 04/03/2019
Date de la première parution: 04/03/2019

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOELR (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 316 mg/l
Durée d'exposition: 28 d

Persistance et dégradabilité

Composants:

peracétate de tert-butyle:

Biodégradabilité : Résultat: non dégradé rapidement
Méthode: Essai de fiole fermée

Contains one or both isoparaffinic hydrocarbons (Naphtha hydrotreated heavy CAS 64742-48-9, Alkanes, C10-13-iso CAS 68551-19-9):

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 5.28

Composants:

peracétate de tert-butyle:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 5.28

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.6 (25 °C)

Contains one or both isoparaffinic hydrocarbons (Naphtha hydrotreated heavy CAS 64742-48-9, Alkanes, C10-13-iso CAS 68551-19-9):

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pow: > 4

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04/03/2019
2.0	03/27/2020	600000000061	Date de la première parution: 04/03/2019

d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3103
Nom d'expédition : ORGANIC PEROXIDE TYPE C, LIQUID
(tert-BUTYL PEROXYACETATE)
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : 5.2

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3103
Nom d'expédition : Organic peroxide type C, liquid
(tert-Butyl peroxyacetate)
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : Division 5.2 - Organic peroxides, Handling Label - Keep Away
From Heat
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 570
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 570

Code IMDG

No. UN : UN 3103
Nom d'expédition : ORGANIC PEROXIDE TYPE C, LIQUID
(tert-BUTYL PEROXYACETATE)
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : 5.2
EmS Code : F-J, S-R
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version 2.0 Date de révision: 03/27/2020 Numéro de la FDS: 600000000061 Date de dernière parution: 04/03/2019
Date de la première parution: 04/03/2019

No. UN : UN 3103
Nom d'expédition : PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE C, LIQUIDE
(PEROXYACÉTATE DE tert-BUTYLE)
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 5.2
Code ERG : 146
Polluant marin : oui

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Produits chimiques PBT au Canada : Ce produit contient les composants suivants qui sont inscrits sur la LIS et qui sont classés comme substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) sous la LCPE:
Contains one or both isoparaffinic hydrocarbons (Naphtha hydrotreated heavy CAS 64742-48-9, Alkanes, C10-13-iso CAS 68551-19-9)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA (US) : Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA
AICS (AU) : En conformité avec les inventaires
DSL (CA) : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
ENCS (JP) : En conformité avec les inventaires
KECI (KR) : En conformité avec les inventaires
PICCS (PH) : En conformité avec les inventaires
IECSC (CN) : En conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04/03/2019
2.0	03/27/2020	600000000061	Date de la première parution: 04/03/2019

Ces renseignements de sécurité s'appliquent également aux emballages vides qui peuvent encore contenir des résidus du produit.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 03/27/2020

Texte complet d'autres abréviations

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TBPA-50-AL1



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04/03/2019
2.0	03/27/2020	600000000061	Date de la première parution: 04/03/2019

qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F